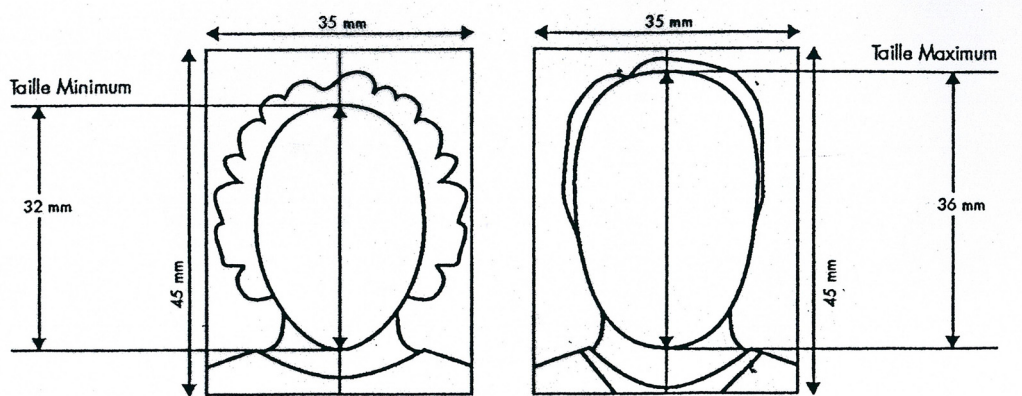


(I) PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- 1 - **Photocopie** de la carte d'identité, ou du livret de famille, ou du passeport ; photocopie de la carte de séjour pour les ressortissants étrangers.
- 2 - **Deux photographies** originales d'identité aux normes officielles. Visage de face sur fond clair, tête nue, verres de lunettes clairs, expression neutre (avec mention du nom portée au verso).



- 3 - S'il s'agit de remplacer l'original qui est en mauvais état, joindre ce dernier à la demande.
- 4 - Si le permis a été volé, égaré ou détruit, **photocopie de la déclaration** de police nationale ou de gendarmerie
- 5 - 1 enveloppe timbrée à 0,60 euros (20 grs max.) libellée au nom et adresse pour un envoi à domicile.

(II) CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

Mariage

Divorce

Modification
nom et/ou prénom

PIECES A JOINDRE

- 1 - Permis de conduire.
- 2 - **Deux photographies** originales d'identité aux normes officielles. Visage de face sur fond clair, tête nue, verres de lunettes clairs, expression neutre (avec mention du nom portée au verso).
- 3 - Photocopie du livret de famille (pour mariage ou divorce).
- 3bis - Jugement du Tribunal de Grande Instance précisant la modification du nom et/ou prénom.
- 4 - 1 enveloppe timbrée à 0,60 euros (20 grs max.) libellée au nom et adresse pour un envoi à domicile.

IMPORTANT

Dans le cas où vous demanderiez un duplicata suite à une perte ou un vol, il est rappelé que vous êtes dans l'obligation de **remettre** sans délai à la Préfecture de l'Hérault, service de la Circulation, le permis de conduire qui aurait été **retrouvé postérieurement** à la délivrance du présent duplicata sollicité.